



CAHIER DES CHARGES

APPEL À PROJETS « AMORÇAGE »

Édition 2025-2026



Nantes / Angers / Le Mans

Avec le soutien de



SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| 1/ Calendrier..... | 3 |
| 2/ Objectifs et orientations de l'appel..... | 3 |
| 3/ Axes thématiques..... | 4 |
| 4/ Critères de recevabilité des candidatures..... | 4 |
| 5/ Dépenses éligibles..... | 7 |
| 6/ Gestion financière..... | 8 |
| 7/ Procédure d'évaluation..... | 9 |
| 8/ Engagements des lauréats..... | 9 |

CONTACT

Vous avez des questions ? Vous souhaitez bénéficier d'un appui au montage de votre dossier de candidature ?

Vous pouvez contacter la Cellule régionale d'aide au montage de la MSH Ange-Guépin :

Katel LOCHET – Chargée d'appui à la stratégie scientifique (MSH Ange-Guépin)
katel.lochet@univ-nantes.fr | 02.53.00.93.06

POUR CANDIDATER

Le dossier de candidature doit être envoyé en **un seul fichier PDF** (dossier + CV des responsables scientifiques en annexes) par mail à : katel.lochet@univ-nantes.fr

Le dossier complet ne devra pas excéder **11 pages**, annexes incluses.

1/ CALENDRIER

| | |
|----------------------------|--------------------------------|
| Ouverture de l'appel | 13 janvier 2025 |
| Clôture de l'appel | 4 avril 2025 |
| Jury | Mi-mai |
| Notification des résultats | Fin mai |
| Début des projets | 1 ^{er} septembre 2025 |
| Limite engagement dépenses | 17 juillet 2026 |
| Fin des projets | 31 août 2026 |

Un **webinaire d'information** (Zoom) sera organisé par la Cellule régionale d'aide au montage de la MSH Ange-Guépin, afin de répondre aux questions des candidat.e.s :

- > Le mercredi 5 février 2025
- > De 12h à 13h
- > Pour **s'inscrire** : katel.lochet@univ-nantes.fr

2/ OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE L'APPEL

Financé par la Région Pays de la Loire, l'appel à projets « Amorçage » entend financer des recherches originales n'ayant jamais fait l'objet d'un soutien de la MSH Ange-Guépin auparavant. Le dispositif vise à soutenir l'émergence et la structuration d'une **première collaboration** entre les unités partenaires.

La forme est libre : il peut s'agir de séminaires interdisciplinaires, de rencontres entre chercheurs en vue d'explorer une collaboration possible, d'inviter des chercheurs extérieurs pour alimenter une réflexion commune, d'enquêtes de terrain, de prestations numériques pour le traitement de données préliminaires...

Afin d'encourager la **pluridisciplinarité** et l'**interdisciplinarité** (intra-SHS mais également entre les SHS et les autres disciplines), les projets soutenus doivent impliquer *a minima* **2 disciplines** (dont au moins une discipline SHS) et **2 laboratoires ligériens**.

Ce soutien à la recherche fait l'objet d'un appel par an.

Le soutien est forfaitaire : chaque projet retenu se voit attribuer une enveloppe de **2.500 €**.

Les projets débiteront au 1^{er} septembre 2025 et se termineront au 31 août 2026.

Au-delà du financement octroyé, la MSH Ange-Guépin propose aux projets retenus un soutien en termes de :

- [Aide au montage de projets](#) et recherche de financements
- [Communication et accueil événementiel](#)
- Mise à disposition de ressources matérielles (salles, visioconférence, équipements de captation audiovisuelle...)
- Développement numérique :

- Acquisition, traitement, exploitation et diffusion des données qualitatives, numérisation de corpus, humanités numériques (IR* [Huma-Num Loire](#))
- Acquisition, traitement, exploitation des données quantitatives, méthodologie et outils statistiques (IR* [PROGEDO-LOIRE](#))
- [Science ouverte](#), plan de gestion de données, RGPD
- [Production audiovisuelle](#) (interviews, documentaires, capsules vidéos, webinaires...)

Les projets souhaitant s'appuyer sur l'expertise technique de la MSH sont invités à mentionner spécifiquement le(s) service(s) concerné(s) dans leur dossier de candidature.

3/ AXES THEMATIQUES

Les projets proposés **doivent s'inscrire dans l'un des 5 axes thématiques** régionaux de la MSH Ange-Guépin :

- **Faire société : identité(s) en question**
- **Enfance et Jeunesse**
- **Risques et Transitions**
- **SHS et Santé**
- **SHS, Sciences et Technologies**

Il est également possible de déposer une candidature en dehors de ces axes, au titre des **Dynamiques émergentes**. Dans ce cadre, le jury de sélection attend des propositions présentant une forte dimension interdisciplinaire et un potentiel de développement sur le territoire régional.

N.B. La thématique des projets ne doit pas s'inscrire dans un programme de recherche déjà financé par la Région Pays de la Loire. En cas de thématique proche, le porteur du projet devra présenter une lettre motivée du refus (ou d'absence) de financement par le programme porteur de la thématique.

4/ CRITERES DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Les projets proposés devront obligatoirement répondre aux critères suivants :

- Le projet est **pluridisciplinaire** (intra-SHS) ou **interdisciplinaire** (SHS et autres disciplines) : il doit mobiliser, au minimum, deux disciplines bien distinctes (dont au moins une discipline SHS). Les collaborations avec les disciplines hors SHS sont les bienvenues.
- Le projet est **collaboratif**. Il prévoit des actions de coopération entre les partenaires de recherche, qui devront être présentées clairement. Les **collaborations entre les 3 universités ligériennes** (Université d'Angers, Le Mans Université, Nantes Université) sont **vivement encouragées**. L'association avec d'autres laboratoires (français et/ou étrangers) et/ou

d'autres partenaires issus de la société civile est encouragée. Les projets individuels ne seront pas soutenus.

- Le projet s'inscrit dans l'un des 5 **axes thématiques** de la MSH ou dans le cadre des **Dynamiques émergentes** (cf. section précédente).
- Le projet est porté par un.e responsable scientifique principal.e (SHS) et un.e co-responsable scientifique secondaire (SHS ou autre discipline), qui seront identifié.e.s clairement dans le dossier de candidature. Selon les projets, un.e troisième co-responsable scientifique pourra être identifié.e.
- Le projet est **ligérien**. Il est **porté**, au minimum, **par deux laboratoires de la Région des Pays de la Loire**.
 - Le laboratoire porteur principal du projet est l'un des 27 laboratoires de recherche en SHS entrant dans le périmètre de la MSH Ange-Guépin :

| | | |
|------------|--------|-----------|
| 3L.AM | ClIPsy | IRDP |
| AAU-CRENAU | CREAAH | L'AMO |
| ARGUMANS | CREN | LEMNA |
| CAPHI | CRHIA | LETG |
| CDMO | CRINI | LLING |
| CENS | DCS | LPPL |
| CFV | ESO | MIP |
| CIRPALL | GAINS | TEMOS |
| CJB | GRANEM | Themis-UM |

- Le/la **responsable scientifique principal.e** du projet doit être chercheur.se ou enseignant.e-chercheur.se titulaire, membre permanent.e (PU, DR, MCF, CR, PRAG) de l'un des 27 laboratoires SHS entrant dans le périmètre de la MSH Ange-Guépin. Il/elle est en poste dans l'un des établissements tutelles de la MSH (CNRS, Nantes Université, Université d'Angers ou Le Mans Université).
- Le/la **co-responsable scientifique secondaire** doit être chercheur.se ou enseignant.e-chercheur.se titulaire, membre permanent.e (PU, DR, MCF, CR, PRAG) d'un laboratoire de recherche ligérien (SHS ou autre discipline) différent de celui auquel est rattaché.e le/la responsable scientifique principal.e. Il/elle est en poste dans l'un des établissements tutelles de la MSH (CNRS, Nantes Université, l'Université d'Angers ou Le Mans Université). Par exception et au regard de la thématique et de la nature de certains projets, le/la co-responsable scientifique secondaire pourra être rattaché.e à un établissement ligérien autre.
- La dimension de **valorisation** socio-économique ou sociétale (actions de médiation grand public, sciences participatives) sera particulièrement appréciée.
- Les chercheur.se.s ne pourront être impliqué.e.s que dans **une seule candidature** à l'appel « Amorçage » en cours.

- Les projets n'ayant pas **recours à la trame de candidature fournie** ne seront pas évalués.

RECOMMANDATIONS

Acquisition et gestion de données

Pour les projets s'appuyant sur des données statistiques ou des corpus divers, la MSH recommande le recours aux services des Infrastructures de Recherche « étoile » (IR*) PROGEDO-Loire (« Production et Gestion de Données ») et/ou Huma-Num Loire (« Humanités numériques »).

Plus d'informations :

- > [PROGEDO-Loire](#)
- > [Huma-Num Loire](#)

Communication

La MSH recommande le recours au site <https://hypotheses.org/> pour la création de « carnets de recherche » de présentation des projets et de leurs actualités.

Publications

La MSH incite fortement à ce que les **publications** produites dans le cadre des projets soient déposées sur des **archives ouvertes** (ex. HAL).

En cas de publication, mentionner la phrase suivante : « *Cette recherche est issue du projet xxxx qui a été soutenu et financé par la Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin dans le cadre de l'appel à projet « Amorçage ».* »

5/ DEPENSES ELIGIBLES

| Types de dépenses | Éligibilité |
|---|--|
| Organisation de manifestations scientifiques | |
| Frais de mission (transports, hébergement, repas ¹) des intervenants invités ² (régionaux, nationaux et internationaux) | éligible |
| Frais de restauration <u>sur bon de commande</u> (ex. accueil café, buffet, cocktail) | non éligible |
| Frais de communication (graphisme, impression ³ supports de communication, droits à l'image...) | éligible |
| Frais d'interprétariat dans le cadre de manifestations internationales | Éligible si manifestation non subventionnée par Région |
| Autres dépenses | |
| Mobilités régionales, nationales et internationales entrantes/sortantes de l'équipe projet (réunions de travail, missions de terrain, etc.) | éligible |
| Frais de communication contribuant à la visibilité du projet (conception graphique, impression ³ supports de communication, droits à l'image...) | éligible |
| Frais liés à des publications <u>académiques</u> (articles, ouvrages collectifs...) | non éligible |
| Frais de traduction/rewriting d'un projet (<u>uniquement</u> dans le cadre de la préparation d'une candidature à un appel à projet) | éligible |
| Prestations ⁴ en lien avec la problématique scientifique des projets (ex. modélisation 3D, performance artistique, médiation culturelle...) | Éligible avec accompagnement MSH |
| Frais d'inscription à des colloques | éligible |
| Frais de formation à des outils/logiciels nécessaires au projet | éligible |
| Documentation, ouvrages en lien avec la thématique scientifique du projet ⁵ | éligible |
| Stages | non éligible |
| Petits équipements, logiciels, fournitures diverses | non éligible |
| Actions de médiation avec/pour le grand public | |
| Frais de déplacement équipe projet | éligible |
| Frais de communication (conception graphique, impression ³ supports de communication, droits à l'image, conception site web...) | éligible |
| Supports divers de vulgarisation scientifique (ex. bande dessinée, jeu de société, podcast...) | Éligible Avec accompagnement MSH |

¹ Indemnité forfaitaire de 20€ par repas : elle est versée à l'agent bénéficiant d'une prise en charge (ordre de mission) et, qui doit se trouver en dehors de sa résidence administrative sur toute la période comprise entre 11h et 14h et/ou 18h et 21h.

² Personnes apparaissant sur le programme de l'événement.

³ Frais d'impression éligibles uniquement pour les commandes supérieures à 50€.

⁴ Seule exception : le recours aux expertises et équipements de la [Plateforme Angevine d'Analyse des Comportements](#) (P2AC - Université d'Angers) et du [UserLab Distribué Pédagogique](#) (UDP - Le Mans Université) devra être proposé à titre gracieux pour tous les projets de recherche financés par la MSH Ange-Guépin.

⁵ Voir encart suivant « Points de vigilance ».

POINTS DE VIGILANCE

Le **jury** sera **particulièrement attentif à la diversité des postes de dépense** présentés dans les budgets prévisionnels des projets candidats.

Missions : la part du budget consacrée aux frais de mission (transports, hébergement) ne devra **pas dépasser 50% de l'enveloppe « Amorçage »** totale. Une exception sera faite pour les mobilités internationales (entrantes et sortantes), qui ne seront pas prises en compte dans ce calcul.

Manifestations scientifiques : les demandes de subvention dédiées exclusivement à l'organisation de manifestations scientifiques ne seront pas recevables.

Acquisition d'ouvrages : Étant acquis sur fonds publics, les ouvrages achetés dans le cadre des AAP de la MSH seront commandés et référencés par l'équipe de la Bibliothèque Julien Gracq à la MSH et seront **mis à la disposition de l'équipe projet sous la forme d'un prêt longue durée** (1 an renouvelable). A l'issue du prêt, les ouvrages devront être restitués et intégreront les collections de la Bibliothèque Julien Gracq ou celles des bibliothèques universitaires d'Angers ou du Mans (selon l'université de rattachement du projet à l'initiative de l'acquisition).

6/ GESTION FINANCIERE

Le soutien est forfaitaire : chaque projet retenu se voit attribuer une enveloppe de **2.500 €**. **La gestion financière sera assurée sur les sites de rattachement des projets soutenus, selon les modalités définies par l'établissement.**

Aucun frais de gestion ne pourra être prélevé sur les crédits « Amorçage ».

Les dépenses peuvent être engagées à partir du 1^{er} septembre suivant la notification des résultats. La date **limite d'engagement des dépenses** est fixée au **17 juillet 2026**. Aucune nouvelle dépense ne pourra être engagée passée cette date.

Un **bilan financier**, attesté par l'Agent Comptable de l'établissement, devra être remis à l'issue du projet. Les **crédits non consommés devront être restitués**. Pour toutes les éventuelles dépenses définies comme inéligibles dans les conditions de l'appel, la MSH se réserve le droit de demander un reversement des montants correspondants auprès des unités porteuses des projets concernés.

7/ PROCEDURE D'ÉVALUATION

Le jury de sélection se réunira mi-mai 2025. Les candidats seront notifiés fin mai.

Composition du jury

Le jury de sélection de l'appel à projets « Amorçage » est composé de :

> **Comité de Direction de la MSH**

<https://msh-ange-guepin.univ-nantes.fr/la-msh/la-msh-equipe-organisation>

> **Responsables des axes thématiques de la MSH**

<https://msh-ange-guepin.univ-nantes.fr/la-msh/la-msh-presentation-1>

8/ ENGAGEMENTS DES LAUREATS

Les responsables scientifiques des projets sélectionnés s'engagent à :

Gestion financière :

- Utiliser les crédits mis à leur disposition pendant la période définie
- Respecter les procédures administratives et financières mises en place par la MSH

Communication :

- Apposer les **logos de la MSH Ange-Guépin et de la Région des Pays de la Loire** sur tous les supports de communication des actions financées via les crédits « Amorçage »
- Communiquer les activités engagées durant le projet à la MSH afin qu'elle puisse en faire la promotion sur ses réseaux

Bilan :

- Favoriser les échanges avec la Cellule régionale d'aide au montage de la MSH, particulièrement en ce qui concerne les dépôts ultérieurs (ANR...) dont les projets feront l'objet
- Remettre un court **bilan scientifique** (1 à 2 pages) à l'issue du projet
- Fournir un **bilan financier** à l'issue du projet
- Participer, sur invitation, au **forum annuel des projets** lors du Conseil Scientifique de la MSH